À l'attention de Monsieur Damien Girard,
Député du Morbihan
28 rue du Couedic
56100 Lorient

le 17 septembre 2026

Monsieur Le Député,

Vous nous avez signalé être dans l'impossibilité de faire une demande d'ouverture d'enquête parlementaire sur l'ANSES, car vous avez déjà utilisé votre possibilité pour l'année 2026. Nous en prenons note.
Pourriez-vous dans ce cas faire appel à vos collègues du Morbihan d'autres groupes parlementaires, à l'heure où l'on semble découvrir le recul tangible des compétences des enfants. Nous aurions sûrement une belle surprise en faisant la même chose avec les adultes… Je rappelle la reconnaissance de l'ANSES en novembre 2025 de l'impact des ondes électromagnétiques non seulement sur la fertilité mais aussi sur l'activité neurologique !

Voilà des décennies que nous alertons sur le caractère délétère des ondes électromagnétiques artificielles numériques, et que nous sommes victimes de l'omerta des gouvernements.

**- Extrait de notre courrier du 1er novembre 2022 :**
*« Donc pour ce qui est du sérieux et de la fiabilité de L'Agence Nationale, cela laisse perplexe et ne nous incite pas à être encore une fois votre « faire valoir ».* Michèle Rivasi souhaitait la création d'une agence indépendante.
https://www.michele-rivasi.eu/medias/avis-de-lanses-sur-les-radiofrequences-un-paradoxe-de-plus

*« Je souhaite également dans ce courrier, qui va circuler, rappeler la position de l'ANSES qui, par deux fois (au moins) a éliminé purement et simplement des passages entiers d'informations, sûrement dérangeantes pour certains »* (Robin des Toits, Philippe Tribaudeau).
https://collectif-accad.fr/site/les-etranges-caviardages-de-lanses

**- Extrait de notre courrier du 8 juillet 2020 :**
*« Mr Pierre Rustin qui est à la tête de l'unité lnserm UMR 51141, travaille sur la « Neuroprotection du cerveau en développement» particulièrement depuis 1990 sur le mauvais fonctionnement de la SDH, une enzyme essentielle des mitochondries qui assurent la respiration des cellules. Celui-ci alerte en 2017 l'ANSES suite à la découverte que l'on déversait des tonnes d'agents bloquant la SDH dans la nature, les fameux SDHI. Aucune réaction de l'ANSES ; c'est seulement début 2018, lors de la parution d'un article dans la presse que les services de l'ANSES réagissent. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pour Pierre Rustin, il s'agit de conflits d'intérêts très graves, et nous ne pouvons que nous inquiéter sur cet organisme soi-disant indépendant. »*
*https://www.liberation.fr/debats/2018/04/15/alerte-scientifique-sur-les-fongicides_1643533*

même courrier :
*« Nous demandons par ailleurs une analyse des multiples composants des vaccins, et des interactions éventuelles entre ces composants, et les polluants environnementaux et alimentaires. En effet, les vaccins ne sont pas soumis à un contrôle sanitaire, alors que les laboratoires y ajoutent de nombreux adjuvants qui ne sont pas inoffensifs. Que dire également des injections multiples et réitérées avec ces composants ? (latex, glutamate de sodium, micro organismes, formaldehyde, phenol, mercure, borate de sodium, levures génétiquement modifiées, ADN bactérien ou viral d'animaux, beta-propiolactone, sulfate d'ammonium, gelatine de porc (les musulmans en sont-ils informés ? ) , aluminium,polysorbate 80, neomycine, tributylphosphate, nanoparticules, glutaraldehyde, cellules humaines et animales diverses, gentamycine, et polymyxine...)*

*D'ailleurs lors de sa déclaration sur le déploiement du compteur linky,, M. Roger Genet précise bien qu'il faut faire les « études » en amont de l'installation d'une nouvelle technologie, ceci afin de* ***« convaincre »*** *la population de l'innocuité de celle-ci. Il ne s'agit en aucun cas, dans ses propos, de vérifier cette innocuité. Ces propos sont très graves, et démontrent bien que l'ANSES défend les intérêts des lobbies industriels avant la santé de la population.*
*Nous attendons une réponse à ce courrier, que nous transmettons aux députés et sénateurs morbihannais.»*

Nous vous avions également confié des documents compromettants pour l'ANSES :
- ***« impacts officiellement avérés par l'ANSES sur les ondes de la téléphonie mobile »*** *;*
- le document VERBATIM de M. Pierre Duprez, qui faisait partie du comité de dialogue sur les ondes électromagnétiques pour l'association PRIARTEM, et a reçu à ce titre les verbatim (documents de travail) où M. Merckel, responsable du service « évaluation des ondes » reconnaît que les expérimentations réalisées sur le wifi se font avec la porteuse **mais sans aucun data passant** ! C'est une imposture ! Vous comprenez bien que cela ne représente pas la réalité. Il n'y a d'ailleurs aucune étude avec les sources d'irradiations multiples que l'on peut trouver aujourd'hui, ni sur les effets accumulés, ni les interactions avec d'autres sources de pollutions (par exemple un individu intoxiqué aux métaux lourds réagit beaucoup plus vite aux ondes bien sûr...)
- Idem le document que vous pouvez trouver sur notre site « l'Imposture de la mesure des ondes électromagnétiques » réalisé par Mr Duprez, et qui explique pourquoi l'on ne trouve rien… on mesure des ondes numériques avec des appareils conçus pour les ondes analogiques ! Encore une imposture dénoncée…
- la commission citoyenne lors de la consultation publique demandait à faire **des études et mesures sur la 5G avant toute installation**. Ce que M. Macron a balayé d'un revers de la main, arguant que *« nous serions en retard sur l'Europe »* En retard pour le nombre de morts par AVC ? EHS ? CANCERS ?
- **En 2013** (chiffres publiés en 2018), **l'ANSES enregistre déjà 5 % de la population présentant des symptômes d'électro hyper sensibilité**, soit plus de 3 millions de personnes. 2013 ! on en est loin… depuis il y a eu la 4G, la 5G, les wifi multiples, les appareils connectés, et il ne se passe rien !
- Et ces ondes électromagnétiques qui ont aujourd'hui envahi tout notre espace et rendent les EHS encore plus malades et exclus **nous sont imposées alors que les dommages matériels et corporels qui y sont liés sont exclus de nos contrats d'assurances** ! Le CPL (Courant Porteur en Ligne) du linky rayonne sur tout le système électrique des habitations privées.
- Il n'existe d'ailleurs **aucune réglementation sur le CPL en France**. Mme Marisol Touraine avait été questionnée sur le sujet et n'a pas répondu.

Nous avons également évoqué le lien du cabinet Sepia, basé à Lorient, qui réalise des études pour l'ANSES, qui pose question sur le plan déontologique ; nous vous joignons le courrier qui leur a été adressé par Ernt-Hort Satthaber (nom d'emprunt) qui souhaite sortir de l'étude. D'autres EHS nous ont

déjà relaté l'incohérence parfois des questions, et les réflexions même des intervenants qui ne comprennent pas forcément la démarche du cabinet « Aimez vous le beau ? »… ??? on se demande ce qu'ils peuvent bien chercher, hormis s'ils souhaitent perdre du temps et ne rien trouver.

Les éléments que nous vous avons fournis sont primordiaux pour la santé de la population et votre devoir est d'alerter vos collègues et de dénoncer l'imposture et les mensonges de l'ANSES. Nous estimons que c'est là votre rôle de député élu.
Nous attendons votre réponse à ce courrier,

Veuillez agréer Monsieur le Député, nos sincères remerciements.

La Présidente,
Danièle Bovin

Maison des Associations, 18 rue Larnicol, 56600 Lanester
mel : contact@lescitoyenseclaires.org site : https://lescitoyenseclaires.org/